

Les subsides

l'existence d'un moratoire en ce moment. Le nombre de permis de la catégorie A accordés jusqu'ici ne s'est pas accru. En fait, le nombre des permis de cette catégorie est passé de 5,800, en 1969, à 4,400, en 1979.

M. Rose: Monsieur le président, le ministre me permettrait-il d'apporter une précision en ce moment?

M. McGrath: Oui.

M. Rose: Monsieur le Président, ma question ne portait pas sur le nombre de permis, mais sur la poursuite du programme. S'il est vrai qu'il y a moins de bateaux, leur équipement est plus complexe. Or, pour se procurer un tel équipement, les pêcheurs sont obligés d'engager des fonds excessifs.

M. McGrath: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, je comprends les inquiétudes du député. Si on a tendance à employer des bateaux plus petits, c'est à cause du moratoire. Je m'efforcerais d'obtenir une réponse plus détaillée que le secrétaire parlementaire présentera. Je pensais que nous allions parler cet après-midi de la zone n° 40 réservée à la pêche à la morue dans la partie sud du golfe du Saint-Laurent. Toutefois, je veillerai à ce que l'on réponde à la question du député sur les permis A et B de même que sur les investissements excessifs.

Quant aux recommandations du rapport Sinclair, le ministre a indiqué que ce document était public depuis 1978.

M. LeBlanc: Depuis la fin de l'année 1978.

● (1440)

M. McGrath: A ma connaissance, il n'a jamais été déposé à la Chambre. Il n'a pas été non plus renvoyé à un comité de la Chambre. J'ai bon espoir de faire renvoyer le rapport Sinclair au comité permanent des pêches et des forêts pour qu'il examine ses recommandations à la lumière des besoins réels de la fin des années 70 et des besoins futurs des années 80. J'espère que le comité étudiera le rapport et fera appel à M. Sinclair comme expert . . .

M. Rose: Pas le Sinclair qui est assis à côté de vous.

M. McGrath: Je suis sûr que Sinclair apporterait une contribution aussi valable si je le lui demandais.

M. Breau: Vous devriez le renvoyer au comité des pêches.

M. McGrath: En renvoyant le rapport Sinclair au comité permanent, nous reconnâtrions la nécessité de ré-examiner la politique d'attribution des permis et en fait, la nécessité de formuler une nouvelle politique qui sera la pierre angulaire de la gestion des pêches tant pour la côte est que la côte ouest.

Le député a parlé des investissements étrangers et des inquiétudes qu'ils suscitaient sur la côte du Pacifique. Je comprends d'autant mieux ces sentiments que je les ai éprouvés moi-même lorsque je me suis rendu sur la côte du Pacifique à titre de ministre des Pêches et des Océans. C'est une question qui nous cause des soucis croissants. Toutefois, le problème est du ressort de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. A première vue, je ne pense pas que la situation soit aussi grave qu'on serait porté à le croire, mais je ne suis

[M. McGrath.]

pas en mesure de l'affirmer. C'est un sentiment viscéral que j'éprouve après être allé sur la côte du Pacifique parler aux pêcheurs et à ceux qui vivent de la pêche.

Quant à l'intégration verticale, elle ne me laisse pas indifférent, car elle pourrait avoir pour effet de restreindre la concurrence dans ce secteur et donc de faire baisser les prix versés aux pêcheurs.

Je ne suis pas en mesure de juger maintenant si nous sommes parvenus au point où cette inquiétude devrait se traduire de façon plus tangible. Il s'agit peut-être d'un grave problème qui se pose sur la côte de l'Atlantique.

M. Rose: L'incidence qu'il a pu avoir sur l'octroi des permis.

M. McGrath: C'est exact et sur toute la question de la gestion des pêches et du droit d'entrer dans ce secteur. Ceci dit, je promets au député que, par l'intermédiaire de mon secrétaire parlementaire, je vais m'efforcer d'obtenir une réponse plus complète à ses questions.

M. Rose: Il y avait une autre question concernant les droits de négociation syndicale. Je me demande si le ministre pourrait en parler.

M. McGrath: En ce qui concerne les droits de négociation syndicale, monsieur le président, cela constitue un problème dans certaines provinces. Ces droits sont en effet du ressort provincial. Les pêcheurs jouissent de droits de négociation syndicale et c'est en tout cas vrai dans ma province. C'est une très bonne chose en soi puisque cela a permis au ministre des Pêches de gérer plus facilement les pêches, car il dispose d'interlocuteurs valables représentant les intérêts des pêcheurs.

M. LeBlanc: Bien dit.

M. McGrath: Le syndicat de Terre-Neuve a remporté un grand succès à cet égard et s'est montré très conscient de ses responsabilités en défendant les revendications des pêcheurs et des travailleurs des conserveries de la province ce qui, à mon avis, est de bon augure pour ce secteur d'activité. J'aimerais bien que cela fasse boule de neige dans tout le pays.

Il faut bien reconnaître que cette industrie n'est jamais à l'unisson et c'est là un problème. Il est bien rare qu'elle se mette d'accord. Toutefois, je crois qu'elle s'efforce actuellement de coordonner son action. Elle sait combien c'est important aussi bien pour négocier avec le gouvernement du Canada que pour participer efficacement à l'élaboration de la politique des pêches et à la gestion des activités quotidiennes de ce secteur.

J'espère avoir donné provisoirement satisfaction au député. Nous nous efforcerons d'étudier ces questions pour voir s'il est possible de lui fournir des réponses plus détaillées.

M. Rose: Monsieur le président, je remercie le ministre pour ses réponses et j'attends avec impatience qu'il me fournisse de plus amples détails. Il m'a un peu déconcerté en disant qu'il appartenait aux provinces d'assurer la défense des droits de négociations des pêcheurs. La pêche hauturière et la pêche au saumon relèvent des lois fédérales.